
Présences :	Marjolaine Beaudry Béatrice Bourgeois Patrick Brûlé David Cousineau, président Mathieu Dufresne Jonathan Fontaine Stéphanie Gilbert Pierre Heynemand Odile Lamarche Pascale Lapointe-Manseau Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Julie Riopel Jonathan Tremblay Stéphany Trudeau
Absence :	Alex Laviolette Moar
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invitée :	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications

Étant donné les mesures de prévention actuelles, la séance est tenue sans la présence du public. Par conséquent, les décisions qui découleront de ladite séance seront publiées ultérieurement (décret no 433-2021 du 24 mars 2021).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 42.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2021-05-18-057

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné les mesures de prévention actuelles, les séances du conseil d'administration sont tenues sans public (décret numéro 433-2021).

Néanmoins, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions au conseil d'administration par courriel au sg@cssamares.qc.ca afin qu'il puisse y répondre, conformément à l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Personne n'a souhaité transmettre de questions.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Dossiers de décision

4.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2021

CA 2021-05-18-058

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphany Trudeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2021.

4.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2021

CA 2021-05-18-059

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Trudeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2021.

1.1.1. Reddition de compte de la Direction générale

CA 2021-05-18-060

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Trudeau et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte de la Direction générale pour la période du 15 mars au 10 mai 2021.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement.

6. RESSOURCES MATÉRIELLES

6.1. Demande d'autorisation à présenter une demande de main levée d'une condition sur un immeuble à Saint-Jean-de-Matha

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre la Commission scolaire Nord Joli et la municipalité de Saint-Jean-de-Matha le 20 août 1975 portant le numéro 181 405;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cet acte, la Commission scolaire Nord Joli a vendu à la municipalité de Saint-Jean-de-Matha la propriété dont l'adresse actuelle est le 180, rue Sainte-Louise, aujourd'hui le lot 5 711 982 au Cadastre du Québec pour le montant d'un dollar (1,00 \$);

CONSIDÉRANT la condition émise par le ministre de l'Éducation dans l'autorisation ministérielle de 1975 à l'effet que l'emplacement doit être utilisé exclusivement à des fins publiques et communautaires;

CONSIDÉRANT que la demande de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha de renoncer à la clause afin qu'elle puisse vendre l'immeuble à une partie privée qui offrira des soins à la population;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation à l'effet que seul le ministre peut retirer une condition qu'il a lui-même imposée dans une autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation à l'effet que seul les centres de services scolaire peuvent présenter des demandes de main levée au ministère;

CA 2021-05-18-061

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Heynemand et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à présenter une demande de main levée de la condition voulant que l'immeuble serve à des fins publiques et communautaires prévue à l'acte de vente 181 405 au ministre de l'Éducation.

6.2. Autorisation de bail pour la location de locaux à Joliette pour le programme de francisation du Centre multiservice des Samares

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle plus rapide que prévu à l'école secondaire Barthélemy-Joliette, les locaux présentement utilisés pour le programme de francisation du Centre multiservice des Samares à l'école secondaire Barthélemy-Joliette ne seront plus disponibles à la rentrée scolaire 2021-2022,

CONSIDÉRANT que nous devons relocaliser rapidement la francisation dans le secteur de Joliette;

CONSIDÉRANT que les besoins en locaux d'une superficie d'environ 11 000 pieds carrés pour le programme de francisation sont toujours présents dans ce secteur, et ce pour une durée minimale d'au moins cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT qu'aucune proposition n'a été reçue à la suite de la publication d'un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres public (« SEAO »);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a approché le Domaine Clercy et que des locaux sont disponibles rapidement sous réserve de certains travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le Domaine Clercy a soumis le prix de quinze dollars (15 \$) du pied carré de base, plus cinq dollars (5 \$) du pied carré pour tous les frais de fonctionnement à l'exception de la cafétéria et de la conciergerie pour un total d'environ 220 000 \$ pour la première année (ce coût sera indexé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (75 %) et du pourcentage d'augmentation de l'indice national de l'énergie (25 %));

CONSIDÉRANT le coût pour l'utilisation de la cafétéria est réparti entre tous les locataires selon leur proportion de locaux dans l'immeuble. Par conséquent le coût sera de neuf cents dollars (900 \$) par mois pour un total de 10 800 \$ pour la première année (ce coût sera également indexé annuellement selon les indices de prix à la consommation);

CONSIDÉRANT que les coûts des améliorations locatives sont payables en un versement et sont de l'ordre de sept cent cinquante mille dollars (750 000\$) avant les taxes;

CONSIDÉRANT que les coûts de conciergerie font l'objet d'une estimation préliminaire du Domaine Clercy d'environ trente mille dollars (30 000 \$) par année pour 25 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est en analyse du besoin en termes d'heures pour la concierge et incidemment, de l'option la plus avantageuse entre l'offre de conciergerie du Domaine Clercy et les services de régie internes du Centre de services scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT qu'une demande sera effectuée dans la mesure location de locaux du Ministère de l'Éducation pour les coûts de location et d'améliorations locatives;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des ressources matérielles;

CA 2021-05-18-062

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER la location de locaux pour le programme de francisation du Centre multiservice au 455, boulevard Base-de-Roc, Joliette (Québec) J6E 5P3, pour la période du 15 août 2021 au 30 juin 2026, avec une option de renouvellement au choix du locataire de deux (2) années ou cinq (5) années selon les conditions énumérées dans les considérants;

QUE la Direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette location dans les conditions énumérées ci-haut;

QU'ADVENANT une modification à la hausse du coût au pied carré ou autres modifications aux conditions énumérées ci-haut qui ont un impact sur le coût, le dossier devra être déposé à nouveau au conseil d'administration pour autorisation.

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

7.1. Procédure de demande de révision de décision

CONSIDÉRANT la Procédure de demande de révision de décision en vigueur;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la composition du comité d'analyse afin que celle-ci tienne compte de l'actuelle gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier ladite Procédure de demande de révision de décision conséquemment;

CA 2021-05-18-063

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Dufresne et résolu unanimement :

D'ABROGER la Procédure de demande de révision de décision adoptée le 20 octobre 2020 aux termes de la résolution numéro CA 2020-10-20-008;

D'ADOPTER la Procédure de demande de révision de décision, telle que déposée;

QUE le comité d'analyse des demandes de révision soit institué et formé des personnes suivantes :

- la direction adjointe des Services éducatifs, secteur de l'adaptation scolaire;
- une direction :
 - d'école primaire, si c'est une décision prononcée à ce niveau, nommée par ses pairs, et/ou,
 - d'école secondaire, si c'est une décision prononcée à ce niveau, nommée par ses pairs, ou,
 - d'un centre de formation professionnelle ou de formation générale aux adultes, si c'est une décision prononcée à ce niveau, nommée par ses pairs;
- deux membres du conseil d'administration.

7.2. Nomination de deux administrateurs au comité d'analyse des demandes de révision de décision

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la Procédure de demande de révision de décision adoptée le 18 mai 2021, suivant la résolution numéro CA 2021-05-18-063, aux termes de laquelle un comité d'analyse des demandes de révision de décision est institué;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des demandes de révision de décision est composé notamment de deux membres du conseil d'administration et qu'il y a lieu de procéder à leur nomination ainsi que d'une personne substitut;

CA 2021-05-18-064

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

QUE soient nommés les membres du conseil d'administration suivants pour siéger sur le comité d'analyse des demandes de révision de décision :

- Madame Marjolaine Beaudry
- Monsieur David Cousineau

QUE madame Odile Lamarche soit désignée substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de l'un des administrateurs ci-dessus nommés;

QUE le mandat des membres de ce comité débute le 18 mai 2021 et se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2021-2022.

8. RAPPORT D'INFORMATION

8.1. Président

Le Président indique qu'une rencontre est prévue, à la suite d'une demande faite à la Fédération des centres de services scolaires, au début du mois de juin entre les présidences des différents centres de services scolaires

8.2. Direction générale

La Direction générale dépose son rapport d'information.

8.3. Comité d'engagement pour la réussite des élèves

La directrice des Services éducatifs, madame Julie Riopel, fait un compte rendu des éléments législatifs du comité ainsi que des travaux réalisés et à venir.

9. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est ajouté.

10. HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est tenu.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 20.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale